

2ECG-PRÉSENTATION DES STAGES

Vanessa Tellenbach – conseillère en orientation

Violaine Khan – doyenne ECG

PLAN

- 1. Principes
- 2. Exemples de stage
- 3. Calendrier
- 4. Détails
- 5. Documents
- 6. Validation du stage
- 7. Comment trouver un stage?

I. PRINCIPES

2 semaines (min.)

En lien avec votre
domaine
professionnel
(DP)

Votre
responsabilité

Encadré par un
professionnel

I. PRINCIPES

- Sans la validation de ce stage, pas de possibilité d'entrer aux examens de 3ECG

OBLIGATOIRE!

2. DOMAINE PROFESSIONNEL **SANTÉ** – EXEMPLES DE STAGES

- laboratoires
- établissements hospitaliers
- permanences, cliniques
- cabinets médicaux et paramédicaux (physiothérapie...)
- centres médico-sociaux
- soins à domicile (ergothérapie, soins infirmiers...)
- centres de radiologie
- etc.

2. DOMAINE PROFESSIONNEL **TRAVAIL SOCIAL** – EXEMPLES DE STAGES

- Institutions sociales (enfants, adolescents, adultes)
- Institutions pour personnes handicapées
- Institutions médico-pédagogiques
- Etablissements médicaux-sociaux
- Services de protection de la jeunesse
- Services spécialisés (dépendance par exemple)
- Travail de rue
- Migration
- etc.

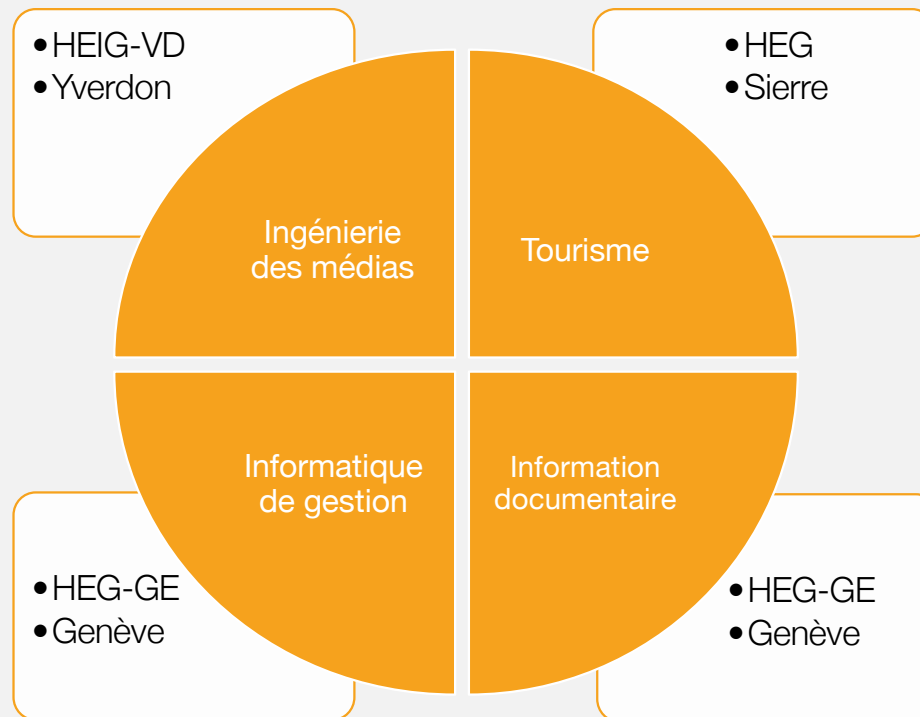
2. DOMAINE PROFESSIONNEL **ARTS ET DESIGN** – EXEMPLES DE STAGES

- Décoration/architecture d'intérieur
- Graphisme
- Mode
- Bijoux
- Professionnels indépendants
- Enseignement d'art
- Architecture
- Théâtres
- Musées
- Etc.

2. DOMAINE PROFESSIONNEL **COM. & INFO.** – EXEMPLES DE STAGE

- bibliothèque et centre de documentation
- archives, infothèque
- médiation culturelle
- webmastering
- graphisme
- communication interculturelle
- économie et industrie du tourisme
- gestion et finances touristiques
- agences de voyage
- marketing
- gestion d'entreprise
- sécurité et réseaux informatiques
- etc.

DOMAINE PROFESSIONNEL **COM. & INFO.** – DÉBOUCHÉS - HES



3. CALENDRIER

- Sur temps de vacances
- Une semaine « offerte » par le gymnase : semaine « culturelle »
- Du lundi 25 mars au vendredi 5 avril 2024

4. DÉTAILS DU STAGE

- 2 semaines consécutives
- Dans une même entreprise (deux entreprises si aucune autre possibilité de faire autrement)
- À 100%

5. DOCUMENTS – GUIDE DE L'ÉLÈVE



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire
Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel
Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

GUIDE à L'ATTENTION DES ÉLÈVES

Stage pratique extrascolaire de 2^e année
(Ecole de culture générale - ECG)

Conformément à l'article 90 du Règlement des gymnases du 6 juillet 2016, qui découle directement de règles imposées au niveau suisse pour la reconnaissance des certificats, tous les élèves de l'Ecole de culture générale des gymnases vaudois doivent effectuer, en deuxième année, un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, dans le domaine de l'option choisie, sous la responsabilité d'un professionnel qualifié.

Tout ou partie du stage se déroule, en principe, sur le temps de vacances scolaires. Le directeur du gymnase valide le stage, sur la base du rapport de stage établi par l'élève et de l'évaluation globale effectuée par l'entreprise ou l'institution. Les élèves doivent avoir fait valider ce stage pratique extrascolaire pour être autorisés à se présenter aux examens finals.

Le présent guide s'adresse donc aux élèves de 2^e année de l'Ecole de culture générale des options artistique, santé, sociopédagogique, communication et information.

Les stages des élèves de l'option socio-éducative sont régis par d'autres directives.

1. Types de stages

Il s'agit d'un stage d'exploration, autrement dit, d'un stage qui favorise un premier contact concret avec le monde du travail. Ce type de stage ne nécessite pas de compétences spécifiques : il est constitué d'une part importante d'observation et de la réalisation de tâches simples.

2. Objectifs

Le stage doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques.

Il doit aussi permettre de découvrir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence.

¹ La désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes

5. DOCUMENTS – GUIDE POUR LES INSTITUTIONS



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire
Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel
Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

VADE-MECUM à L'ATTENTION DES ENTREPRISES / INSTITUTIONS ACCUEILLANT UN STAGIAIRE

Stage pratique extrascolaire de 2^e année
(Ecole de culture générale - ECG)

Le Règlement des gymnases vaudois du 6 juillet 2016 prévoit que les élèves de l'Ecole de culture générale effectuent, lors de leur 2^e année, un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, dans le domaine d'études de l'option choisie, sous la responsabilité d'un professionnel qualifié.

Cette disposition découle directement de règles imposées au niveau suisse pour la reconnaissance des certificats.

Ce stage de deux semaines, accompagné et validé par le gymnase, fait partie des conditions requises pour l'obtention du certificat et nous vous remercions de participer ainsi à la formation de nos gymnasiens et de les préparer à la vie professionnelle en leur ouvrant les portes de votre entreprise ou institution.

1. Objectifs du stage

Le stage doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques. Il doit aussi permettre de découvrir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence.

Il permet aux élèves :

- d'apprendre à se chercher une place de travail;
- de participer concrètement au monde du travail;
- d'affiner leur choix professionnel;
- de ressentir l'atmosphère et les exigences d'un métier;
- de se familiariser avec un milieu professionnel qui deviendra peut-être le leur.

2. Principes généraux

- Il dure au moins 2 semaines consécutives.
- Il fournit à l'élève l'occasion d'un engagement personnel.
- Il lui offre une certaine diversité dans l'accomplissement de ses tâches.
- Il n'est pas rémunéré.
- Il est évalué par l'entreprise et validé par le gymnase.

5. DOCUMENTS – NORMES D'ASSURANCE



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire
Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel
Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

NORMES A PROPOS DES ASSURANCES POUR LES STAGIAIRES

Stage pratique extrascolaire de 2^e année
(Ecole de culture générale - ECG)

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Accidents professionnels et non professionnels, maladies professionnelles

Toute personne (maître de stage) prenant en charge un stagiaire a l'obligation légale (art. 1a LAA) de l'assurer contre les accidents professionnels (et maladies professionnelles). Si le stagiaire est occupé 8 heures par semaine, il est également couvert contre les accidents non-professionnels (art. 6 al. 1 LAA et 13 OLAA).

Durée du stage et montant du salaire

Ni la durée du stage, ni le montant du salaire du stagiaire n'ont d'incidence dans cette obligation d'assurance. Même si le stage n'est pas rémunéré, l'employeur est tenu de couvrir le stagiaire contre les accidents.

Cas particuliers des personnes effectuant un stage au sein de l'Etat de Vaud :
ils sont assurés auprès de la Caisse vaudoise.

- il n'y a pas de prime supplémentaire à verser, ils sont englobés dans le forfait du personnel
- il s'agit toutefois d'annoncer les stagiaires au SPEV, via courriel (sylvain.atter@vd.ch), qui les communique à la Caisse vaudoise. Renseignements importants : Nom, prénom, adresse, date de naissance, période et lieu de stage.

Maladies non-professionnelles

En revanche, l'employeur n'est pas tenu de couvrir le stagiaire contre les maladies non-professionnelles. Cette couverture (assurance de soins obligatoires) demeure une obligation du stagiaire.

Responsabilité civile

Il est vivement recommandé à tout stagiaire (ou à son représentant légal s'il est mineur) de contracter une assurance en responsabilité civile. S'il le juge nécessaire, l'employeur peut imposer une telle assurance.

5. DOCUMENTS – CONVENTION DE STAGE



Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
Gymnase de Renens
Av. du Silo 1
1020 Renens

Ecole de culture générale
Stage pratique extrascolaire dans le cadre de la 2^e année

CONVENTION DE STAGE

ENTRE

L'ENTREPRISE / INSTITUTION

Nom	
Adresse	
Numéro postal	Localité
Téléphone	Fax
Adresse électronique	

Responsable de l'encadrement du stagiaire

Nom	Prénom
Téléphone	Mobile
Adresse électronique	

ET

LE STAGIAIRE

Nom	Prénom	Classe
Adresse		
Numéro postal	Localité Renens	
Téléphone	Fax	
Mobile	Date de naissance	
Adresse électronique		

Gymnase du stagiaire

Nom	Gymnase de Renens	
Adresse		
Av. du Silo 1		
Numéro postal	1020	Localité Renens

Répondant des stages pour le gymnase

Nom	Khan	Prénom	Violaine
Téléphone	021 388 00 09		
Adresse électronique violaine.khan@dvd.ch			

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Gymnase de Renens

Tél 021 388 00 01 - Fax - gyre@dvd.ch

LES PARTIES CONVIENNENT DES MODALITES SUIVANTES

Début du stage (date)	Durée du stage en semaines
Fin du stage (date)	Nombre de jours par semaine
Taux d'engagement	Nombre d'heures par semaine
Nature du stage	
Remarques particulières	

LIEU(X), DATE(S) ET SIGNATURES

Le stagiaire

Nom	Prénom
Lieu	
Signature	

Le(la) représentant(e) légal(e) du candidat stagiaire (uniquement pour le candidat stagiaire mineur)

Nom	Prénom
Lieu	Date
Signature	

Le(la) représentant(e) de l'entreprise ou de l'institution

Nom	Prénom
Fonction	
Lieu	Date
Signature	

Cette convention, signée par toutes les parties, est à remettre par l'élève au responsable des stages de son gymnase avant le début du stage.

Le stage ne pourra être validé sans ce document valablement rempli et retourné dans les délais.

Diffusion:

- original : gymnase
- copies : entreprise ou institution accueillant le stagiaire
stagiaire

A remettre le plus tôt possible mais au plus tard **le 21 mars 2024**, au secrétariat du Gymnase, à l'attention de Mme V.Khan



5. DOCUMENTS – ÉVALUATION DE STAGE



Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
Gymnase de Renens

Av. du Silo 1
1020 Renens

GRILLE D'ÉVALUATION DU STAGE (Ecole de culture générale)

- Cette grille d'évaluation doit être remplie par l'entreprise/institution d'accueil avec le (la) stagiaire
- Une fois remplie et dès la fin du stage, elle doit être remise, par l'élève, au répondant des stages de son gymnase
- Une copie est conservée dans l'entreprise/institution d'accueil
- Une copie est remise au stagiaire

1. Durée

Dates début : fin :

2. Coordonnées

Stagiaire	
Entreprise / Institution	
Répondant de l'entreprise ou de l'institution	Tél :

3. Evaluation

	Insat- faisant	Satis- faisant	Bon	Excel- lent
Ponctualité				
Capacité à accepter et à prendre en compte les remarques				
Motivation démontrée par un questionnement personnel et la participation aux activités				
Respect des règles établies par l'entreprise ou l'institution				
Implication dans la relation avec les membres de l'équipe ou avec les bénéficiaires				
Intérêt manifesté pour le domaine professionnel de l'entreprise ou de l'institution				

4. Absences

Nombre total d'heures manquées

5. Remarques de l'entreprise/institution sur le déroulement du stage

6. Remarques du stagiaire sur le déroulement du stage

7. Signatures

Lieu : Date :

Signatures (Timbre de l'institution)	Répondant dans l'institution :	Stagiaire :
--------------------------------------	--------------------------------	-------------

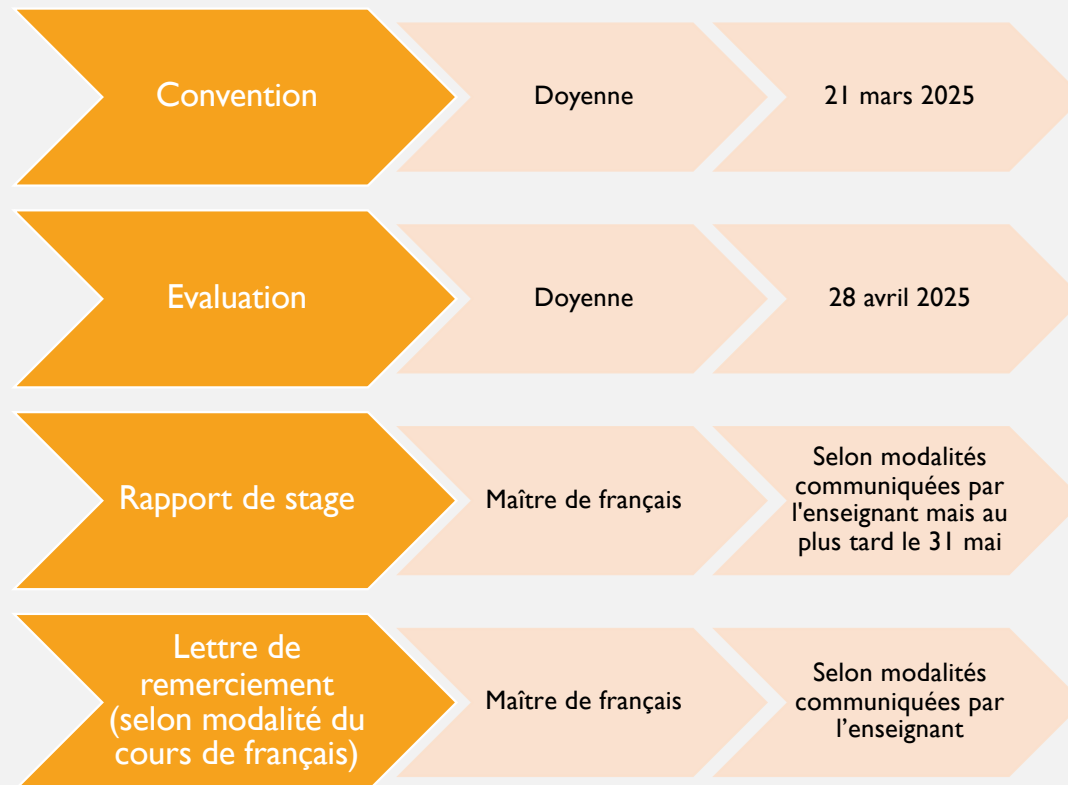
A remplir par le gymnase

Le rapport de stage a été rendu et validé Oui Date : Visa :
Le stage est validé Oui Date : Visa :

A remettre le plus tôt possible mais au plus tard **28 avril 2025**, au secrétariat du Gymnase, à l'attention de Mme V.Khan



5. DOCUMENTS À RENDRE



7. VALIDATION DU STAGE

- Convention de stage à valider avant le stage
- Stage validé après retour des **3** documents (convention, grille d'évaluation et rapport de stage)
- Qualité évaluation
- Qualité du rapport
- (si deux stages → deux conventions → deux évaluations)
- Si stage non validé ► pas de diplôme ECG

8. COMMENT TROUVER UN STAGE?

- S'y prendre à l'avance
 - Moins de stress et plus de choix
- Beaucoup de postulations
 - 2-3 ne suffisent pas, souvent des réponses négatives
- Un bon dossier de postulation
 - Soigné, réfléchi, complet, sans fautes d'orthographe
- Faire jouer les relations
 - Domaine professionnel des parents et amis des parents, de la famille, parents des amis, etc.

8. COMMENT TROUVER UN STAGE?

- Privilégier ses priorités et ensuite s'ouvrir à d'autres possibilités
 - Le but est de trouver un stage qui plaît, mais attention il faut d'abord faire valider le stage
- Quelques pistes
 - Orientation.ch, vd.ch/orientation, cips.ch, sites internet des communes, entreprises, sites généraux des domaines, sites des écoles
 - Document – flyer sur le dossier de postulation